

pouvoirs extraordinaires que le gouvernement demande seront exercés et assurés pour le plus grand bien des Canadiens.

Je dois dire que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Turner) n'ont pas du tout réussi, par leurs actes ou leurs déclarations, à calmer les craintes, les doutes et l'inquiétude des députés et du public. Au contraire, les événements des quelques dernières semaines confirment la nécessité absolue d'incorporer dans la loi une disposition prévoyant clairement un mode efficace de révision afin d'éviter, ou du moins réparer, les abus inévitables.

● (3.30 p.m.)

Les arguments invoqués par le ministre de la Justice et par le premier ministre pour nous engager à faire confiance aux autorités provinciales, surtout au ministre de la Justice, me semblent fondés sur un faux raisonnement, sinon sur une méconnaissance du fonctionnement de la loi au pays. Le ministre de la Justice ou le procureur général de n'importe quelle province est tout aussi tenu que le citoyen d'observer les lois fédérales et provinciales. Prétendre que, dans certains cas, surtout lorsqu'il s'agit d'accorder des pouvoirs extraordinaires, nous devrions mettre de côté les processus normaux de protection, et permettre au ministre provincial de manifester ce que nous croyons être sa sagesse, sa bonne foi et son bon jugement, me semble être l'argument le plus faible qui soit.

L'argument est d'autant plus faible quand les autorités provinciales sont soumises, comme maintenant, à des pressions qui doivent être réellement très fortes. Ceux d'entre nous qui se préoccupent des questions fondamentales des libertés et droits civils au Canada, trouvent dans certaines déclarations du ministre de la Justice, et je pense à l'établissement possible de cartes d'identité, d'assez bonnes raisons d'exiger qu'en adoptant cette mesure, les députés obtiennent une assurance, non seulement par une déclaration de bonnes intentions ou par la confiance accordée à une personne en particulier, mais par la seule garantie qu'il soit possible de donner à la Chambre, une garantie inscrite dans la loi.

Monsieur l'Orateur, s'il y a des doutes quant à la possibilité d'abus de la loi de la part des autorités, ces doutes ont certes été confirmés hier après-midi et hier soir lorsque, en réponse à une question, le premier ministre a dit, non seulement à la Chambre mais par le truchement des media, pourquoi on n'a pas inscrit dans le bill un article visant une commission de révision. Le premier ministre a répliqué de sa façon désinvolte bien connue qu'il y a beaucoup de propagande diffusée par les séparatistes et le FLQ voulant que nous prenions les décisions pour le gouvernement provincial.

En premier lieu, je me demande pourquoi il a parlé des séparatistes et du FLQ. Depuis des semaines et des mois, on dit au peuple canadien que l'unique menace que le gouvernement et le pays doivent enrayner, c'est le FLQ. Dans sa déclaration au réseau national de télévision et de

radio hier soir, le premier ministre a dit que c'était là la propagande diffusée par les séparatistes et le FLQ, ce qui est pour le moins un indice de confusion intellectuelle, et sinon de confusion, d'une intention très dangereuse de la part du premier ministre. Si le chef du gouvernement y voit si peu clair, comment dès lors peut-on s'attendre que les députés fassent confiance aux bonnes intentions et au bon sens, pas seulement d'un procureur général et d'un ministre de la Justice provincial, mais également de chacun des agents de police et des autorités qui vont par milliers veiller à l'application de cette loi spéciale et agir en l'invoquant?

Si le premier ministre y voit si peu clair qu'il met dans le même sac tous ceux qui sont de tendance séparatiste dans la province de Québec—facteur que certains d'entre nous redoutent depuis quelque temps—et les membres du FLQ, qui sont certainement d'une catégorie totalement différente pour la plupart des gens raisonnables, il importe alors d'autant plus que l'amendement à ce projet de loi demandé ces jours derniers soit non seulement sérieusement étudié par le ministre de la Justice mais qu'il soit mis immédiatement en vigueur.

Encore une fois, le premier ministre a semblé revenir à sa thèse favorite, écartant toute logique et toutes les solutions possibles, lorsqu'il a invoqué, en fin de semaine, le prétexte du problème constitutionnel bien connu. Combien de fois le premier ministre a trouvé commode de prétendre que la constitution pose un problème majeur. Il a parlé cette fois de la grande nécessité qui se fait sentir depuis quelques années d'améliorer le triste sort des gens qui n'ont pas de logement convenable. Il s'est contenté d'expliquer que nous sommes incapables d'agir à cause du problème constitutionnel.

Dans cette situation grave, on prétexte encore une fois le problème constitutionnel. Les Canadiens devraient savoir que lorsque le premier ministre lance en dernier ressort son argument massue, celui du problème constitutionnel, il veut réellement dire en fait: «Je ne le ferai pas, je ne veux pas le faire et j'ai décidé de n'en rien faire.» C'est ce que veut dire le premier ministre. En traitant de questions qui revêtent une grande importance pour le pays, il est grand temps que le premier ministre cesse d'invoquer ce faux argument usé car, franchement, c'est tout ce que c'est.

Pourquoi la question de la révision est tellement importante en ce qui concerne cette mesure? Elle l'est pour diverses raisons. Je ferai remarquer en général qu'à mesure que nous poursuivions l'étude détaillée du projet de loi ces derniers jours, nous nous sommes tous rendu compte, alors que les députés participaient au débat à la Chambre, qu'un examen superficiel ne suffisait pas à déceler tout ce qu'il pouvait contenir de dangereux et d'obscur. Ce qui est pire encore, cette mesure fait vaguement allusion à certaines choses. Étant donné que presque chaque article peut se prêter à une fausse interprétation très dangereuse, le gouvernement devrait être disposé à accueillir favorablement ce que la plupart des Canadiens réclament.